



## PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil municipal de Chesterville, tenue à la salle des sessions du conseil municipal, le 23 juin 2022 à 19 h 00.

### À laquelle sont présents :

Monsieur Vincent Desrochers, maire  
Monsieur Martin Germain, conseiller #1  
Madame Amélie Croteau, conseillère #2  
Monsieur Steve Gauthier, conseiller #3  
Madame Chantal Desharnais, conseillère #4  
Monsieur Jasmin Desharnais, conseiller #5

### À laquelle est absent :

Monsieur Sébastien St-Pierre, conseiller #6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire,  
Monsieur Vincent Desrochers

### Est également présente:

Madame Joanne Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Renonciation de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 246 N.S. décrétant une dépense de 1 612 431,30 \$ et un emprunt de 1 612 431,30 \$ pour combler les frais reliés à la fuite de produits pétroliers
5. Hausse du prix des carburants – Demande de soutien au gouvernement du Québec
6. Période de questions sur les sujets ci-haut mentionnés
7. Levée de l'assemblée

### **1. Ouverture de la séance**

---

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 19 h 14.

### **2. Renonciation de l'avis de convocation**

---

**2022-06-202**

Considérant l'article 157 du code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu

DE renoncer à cet avis de convocation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. Adoption de l'ordre du jour**

---

2022-06-203

Sur proposition du conseiller Steve Gauthier, appuyée par la conseillère Amélie Croteau;

Il est résolu

**QUE** l'ordre du jour soit adopté comme déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 246 N.S. décrétant une dépense de 1 612 431,30 \$ et un emprunt de 1 612 431,30 \$ pour combler les frais reliés à la fuite de produits pétroliers**

---

Monsieur Martin Germain conseiller, par la présente :

Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 246 N.S. décrétant une dépense de 1 612 431,30 \$ et un emprunt de 1 612 431,30 \$ pour combler les frais reliés à la fuite de produits pétroliers provenant de l'adresse 535, rue de l'Accueil à Chesterville (Québec) G0P 1J0, comme étant le lot désigné 5 144 973 du cadastre du Québec.

Le conseiller Martin Germain dépose le projet du règlement numéro 246 N.S., intitulé règlement d'emprunt décrétant une dépense de 1 612 431,30 \$ et un emprunt de 1 612 431,30 \$ pour combler les frais reliés à la fuite de produits pétroliers

**5. Hausse du prix des carburants – Demande de soutien au gouvernement du Québec**

---

2022-06-204

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts de l'énergie, et notamment le coût des produits pétroliers, n'ont cessés d'augmenter au cours de la dernière année;

**CONSIDÉRANT QUE** la volatilité élevée et les hausses fréquentes des prix des produits pétroliers ont un impact important sur l'ensemble des activités courantes des municipalités, en contribuant à l'augmentation de leurs dépenses dans un contexte où les sources de revenus plafonnent, forçant les municipalités à revoir leurs priorités budgétaires et fragilisant le maintien des services à la population;

**CONSIDÉRANT QUE** la hausse des prix des produits pétroliers impacte négativement la capacité des municipalités de réaliser des projets d'infrastructures, affectant à long terme la pérennisation des biens publics dont elles sont les gardiennes;

**CONSIDÉRANT QUE** la hausse des prix des produits pétroliers se traduit aussi par une amplification des conséquences de l'inflation sur les salariés des municipalités, ayant pour effet de forcer à moyen terme un réajustement à la hausse des salaires;

**CONSIDÉRANT QUE** seul le gouvernement québécois a les moyens nécessaires pour aider le monde municipal à relever le défi que constitue la décarbonisation de ses activités;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par le conseiller Martin Germain;

Il est résolu

**QUE** la municipalité de Chesterville demande au gouvernement québécois de prendre des moyens concrets afin d'accompagner le monde municipal face au défi que constitue la décarbonisation de ses activités, et de l'assister financièrement dans l'élaboration et la mise en place effective d'une transition énergétique.

**QU'**un exemplaire de la présente résolution soit transmis à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'assemblée générale annuelle (AGA).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. Période de questions sur les sujets ci-haut mentionnés**

---

**7. Levée de l'assemblée**

---

**2022-06-205**

Sur proposition du conseiller Steve Gauthier, appuyée par la conseillère Amélie Croteau;

Il est résolu

**QUE** la séance soit levée à 19 h 17.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Vincent Desrochers,  
Maire

---

Joanne Giguère,  
Directrice générale et greffière-  
trésorière